

Séance publique du 22 septembre 2026

Présents : HENX-GREISCHER Andrée, bourgmestre, MEYERS Corinne, TOBES Romain, échevins, BERENS Christian, BOONEN Serge, GOEDERT Jeannot, KIRSCH Yolande, MICHELS Mike, conseillers, DIMMER Martine, secrétaire.

Absent/Excusé : BENDER Maxime, conseiller, qui a donné procuration à TOBES Romain pour délibérer et voter en son nom.

Le Conseil communal,

Vu la demande introduite par Mme Christiane Girst-Schaaf, tendant à obtenir l'autorisation pour le morcellement du terrain inscrit au cadastre sous le numéro 30/3854, section C de Christnach, en deux parcelles ;

Vu le plan de morcellement joint à la demande ;

Vu l'article 29 de la loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et modifiant

1. la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,
2. la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales,
3. la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles,
4. la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;

Vu l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 se rapportant à la publication des règlements ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, procède au vote à haute voix,
décide unanimement

de marquer son accord au projet de morcellement du terrain inscrit au cadastre sous le numéro 30/3854, section C de Christnach en deux parcelles selon le plan joint à la demande.

La présente décision sera publiée conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 2016 et sera transmise à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures pour sa publication au Mémorial.

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

(suivent les signatures.)

Pour expédition conforme.

Christnach, le 8 octobre 2026

La bourgmestre,

La secrétaire



Date de l'annonce
publique de la séance

16 septembre 2026

Date de la convocation
des conseillers

16 septembre 2026

Point de l'ordre dur

2026-06-05

Objet :

**Demande de morcellement
d'une parcelle sise à
Christnach**

A collection of handwritten signatures in blue ink, including names like 'Lara', 'Michele', and 'Katie', along with several stylized initials and marks.



 GRUPE MARECHAL	Maître d'ouvrage	M Girst & Mme Schaaf	N° projet CHR-GIR
	Lieu de construction	Schoulstrooss entre 5 et 7	Etat Demande de morcellement Echelle 1:200
	Désignation	Implantation	Date 16/09/2026